



« Je ne suis pas dénonciateur de plaintes, mais de faits infractionnels », dicit Me Newton Saint-Juste qui a fait cette déclaration lors d'une conférence de presse ce mardi 9 avril, tenue au local du Bureau des avocats internationaux (BAI), dans le cadre de sa convocation au Parquet par le Commissaire du gouvernement, Me Lucmane Delille, le mercredi 10 avril, sur la dénonciation qu'il a déposée au Parquet contre le Premier ministre Laurent Lamothe et le président Michel Martelly, a constaté Haïti Press Network.

Il a rappelé que le 3 septembre de l'année dernière, dans une conférence de presse, Me Reynold Georges lui avait informé qu'on allait procéder à son arrestation, s'il n'a pas demandé pardon à Olivier Martelly et Mme Sophia Martelly, sous prétexte qu'il avait diffamé.

« Nous n'avons pas jusqu'à présent reçu un document de diffamation », a-t-il fait savoir. Il a réaffirmé que le président Martelly et le Premier ministre Lamothe avaient laissé le pays pour aller organiser leurs affaires personnelles.

« J'irai au Parquet de Port-au-Prince, je serai accompagné de mes collègues Me André Michel et Me Mario Joseph, pour signer la dénonciation », a déclaré Me Saint-Juste, indiquant au passage que les dirigeants du pays ont un passé douteux.

Pour sa part, Me André Michel a indiqué que l'ancien Commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, Me Jean Renel Sénatus, a été révoqué pour avoir refusé de procéder à son arrestation et à celle de son collègue Me Newton Saint-Juste.

« Nous allons continuer notre combat. Nous ne ferons pas de marche-arrière », a-t-il fait comprendre, indiquant que Me Delille n'est pas autorisé moralement pour entendre ses

Justice : « Je ne suis pas dénonciateur de plaintes, mais de faits infractionnels », (Me Newton)

Écrit par MEA/HPN
Mardi, 09 Avril 2013 14:52

dossiers.

Mackendy Emmanuel Alexis

alexismackendyemmanuel@yahoo.fr